



USAGE DU DRONE

dans la Police Nationale

Publication au Journal Officiel du décret 2023-283 du 19 avril 2023, autorisant l'usage des drones pour des missions de police ayant pour finalité :

- la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens
- la sécurité des rassemblements publics
- la prévention des actes terroristes
- la régulation des flux de transport
- la surveillance des frontières
- le secours aux personnes

Alternative Police Cfdt souhaite que cette technologie puisse être déployée lors des rodéos urbains.

Cette nouvelle réglementation permettra d'assurer la sécurité intérieure de manière plus efficace, en

utilisant des technologies modernes pour prévenir les risques et garantir la sécurité des citoyens.

